

► Distinction

Un lycéen choletais parmi les meilleurs



Bastien Mignoty.

Il n'a que 17 ans, se prépare à rentrer en classe prépa à Nantes, vient d'obtenir une mention très bien à son bac scientifique et fait la fierté de ses professeurs, Fabrice Nauleau et Patrick Gueroult. Sacré CV que présente Bastien Mignoty, élève du lycée Renaudeau, à Cholet. Cet habitant de Saint-Crespin-sur-Moine vient d'y ajouter une ligne. Vendredi dernier, il a obtenu la deuxième place du concours général des lycées (série scientifique, option sciences de l'ingénieur), l'épreuve qui confronte les meilleurs élèves français. Ils étaient près de 200 sur la ligne de départ.

► Election

Serge Maye, nouveau maire à Beaufort



Serge Maye et Jean-Charles Taugourdeau.

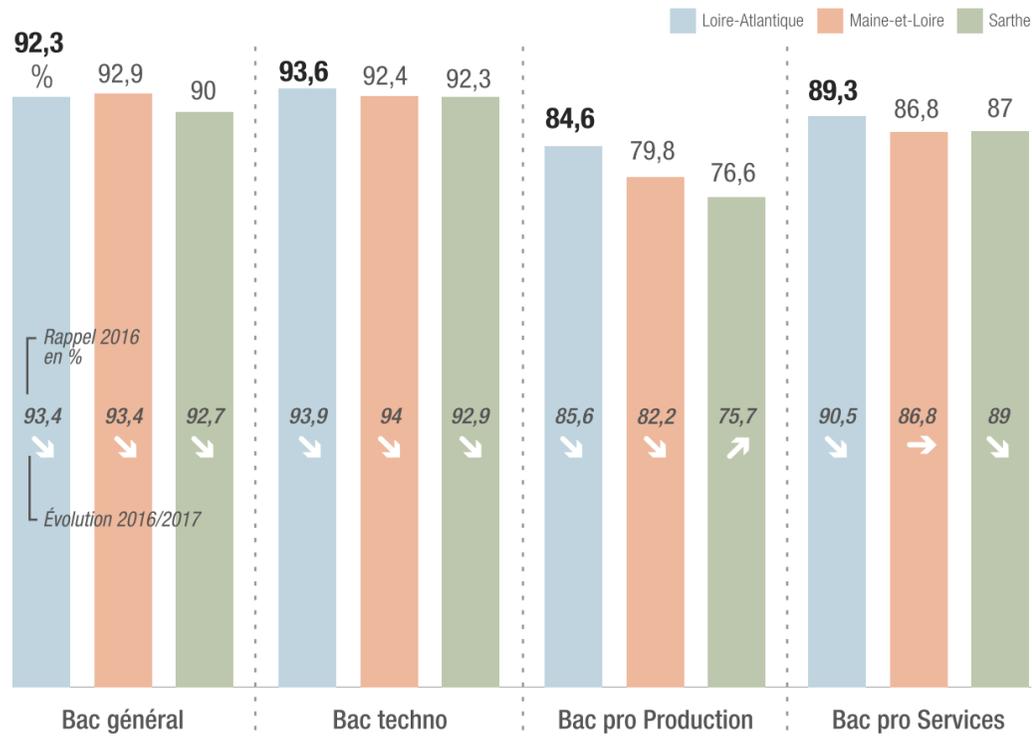
Suite à sa réélection en tant que député et à l'application de la nouvelle loi sur le non-cumul des mandats, Jean-Charles Taugourdeau a été contraint de démissionner. Il quitte ainsi le poste de maire de Beaufort-en-Anjou, qu'il occupait depuis février 1991. Élu lundi soir avec une large majorité, son successeur est Serge Maye. Âgé de 76 ans, ce dentiste bordelais à la retraite est entré au conseil municipal de Beaufort en 1989. Depuis, il n'a jamais quitté le bureau municipal et s'est largement investi pour sa ville d'adoption.

Les bons résultats des bacheliers

Les Pays de la Loire se placent dans le haut du palmarès français. Le Maine-et-Loire devance d'une courte tête la Loire-Atlantique au bac général.

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 2017

Les chiffres académiques concernant le bac technologique et le bac professionnel ne tiennent pas compte des séries agricoles.



Source : Rectorat académique de Nantes

Infographie PO • CG - 11.07.2017

Si le pourcentage d'élèves à avoir leur bac en 2017 baisse d'environ 1 % par rapport à 2017, le taux de réussite dépasse toujours les 90 % des candidats présentés.

Résultats du Bac

Dans l'académie de Nantes plus de 9 candidats sur 10 ont eu le bac et 5 l'ont obtenu avec une mention. 34 007 candidats de l'académie de Nantes (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée) ont obtenu le baccalauréat en 2017, dont 18 954 dans la filière générale, 6 569 dans la filière technologique et 8 484 dans la filière professionnelle. 55,4 % des élèves en baccalauréat général ont une mention. « Il y a un léger tassement, de l'ordre de 1 %, mais le niveau de réussite est toujours élevé puisque le taux est de 92,6 % pour le bac général, de 93,6 % pour le bac technologique et 85,8 pour le bac pro », note William Marois Recteur de l'académie de Nantes.

En Maine-et-Loire

Bac général

92,9 % (série S, 93,2 % ; série L, 92,3 % ; série ES, 92,8 %). Pour rappel le taux de réussite 2016 au bac général dans le 49 était de 93,4 %. Pour le bac général, voici les mentions obtenues : 11,3 % des bacheliers obtiennent une mention TB ; 18,7 % obtiennent une mention B ; 24,7 % obtiennent la mention AB.

Pour info : taux académique 2017 : 92,6 % ; taux nationaux 2017 : 90,7 %.

Bac technologique

92,4 %. Pour rappel le taux de réussite au bac techno en 2016, dans le 49, était de 94 %. Pour le bac technologique, voici les mentions obtenues : 2 % des bacheliers obtiennent une mention TB ; 10,3 % obtiennent une mention B ; 35 % obtiennent la mention AB. Pour info : taux académique 2017 : 92,4 % ; taux nationaux 2017 : 90,5 %.

Bac professionnel

83,4 % : séries « production », 79,8 %, taux 2016, 82,2 % ; séries « services », 86,8 %, taux en 2016, 86,8 %. Pour le bac professionnel, voici les mentions obtenues : 2 % des bacheliers obtiennent une mention TB ; 11,5 % obtiennent une mention B ; 30,7 % obtiennent la mention AB. Pour info : taux académique 2017 : 85,3 % ; taux nationaux 2017 : 81,5 %.

Concours général

L'académie de Nantes est première au concours général des métiers et troisième au concours général des lycées. Charles Baudelaire, Louis Pasteur ou encore Georges Pompidou, pour ne citer qu'eux, font partie des personnages célèbres à s'être

distingué au concours général, une épreuve honorifique à laquelle participent chaque année des élèves de lycées d'enseignements général, technologique et professionnel triés sur le volet.

L'académie de Nantes se distingue cette année par les excellents résultats de ses élèves. 26 lauréats ont décroché des prix, des accessits et des mentions au Concours Général des Métiers et au Concours Général des Lycées. L'académie est la plus récompensée au Concours Général des Métiers, avec 14 lauréats. Elle est au 3e rang, ex aequo avec Nice, des académies le plus récompensées au Concours général des Lycées, avec 12 lauréats.

Parmi les 26 élèves qui se distinguent au niveau national par leur talent, leurs connaissances et leurs compétences, 14 ont obtenu un 1er, 2e ou 3e prix, 6 élèves ont obtenu un accessit et 6 ont obtenu une mention. Les lycées des cinq départements de l'académie sont représentés dans ce palmarès 2017. Certains prépareraient le concours depuis deux ans, comme Louis Supiot et Valentin Clemot, 2e et 3e prix en transport. « On les repère dès la Seconde, explique leur professeure du lycée Europe Schuman, à Cholet. « Quand on a affaire à de bons élèves, forcément, il n'y a pas grand-chose à faire. On leur donne quelques conseils, mais c'est tout. »

De l'importance du redoublement

« Les jeunes qui n'ont pas obtenu le bac doivent être incités à redoubler », souligne le Recteur d'académie, William Marois, « Ils peuvent conserver une partie de leurs notes égales ou supérieures à dix et redoubler dans leur établissement si c'est la première fois. C'est l'un des éléments de lutte contre le décrochage scolaire parce que, notamment dans la voie professionnelle, on s'aperçoit que peu de jeunes retentent l'examen et que beaucoup sortent du

système éducatif. C'est surtout leur donner une chance car on sait que la possession d'un diplôme est un facteur important d'insertion professionnelle. Une étude du CEREQ indiquait que trois ans après la sortie du système éducatif de la génération 2013, 49 % des jeunes qui n'avaient aucun diplôme étaient au chômage contre 28 % pour ceux qui ont CAP ou BEP. D'où l'incitation nécessaire au redoublement ».

FAITS DIVERS

Ado décédé : homicide involontaire ?

Un jeune de 17 ans est mort dimanche lors d'une free-party au Gâvre (Loire-Atlantique). L'autopsie montre des signes de mort par overdose, même s'il est encore trop tôt pour avoir des certitudes.

Une enquête pour homicide involontaire et trafic de stupéfiants a été ouverte après le décès dimanche midi d'un mineur de 17 ans lors d'une free-party au Gâvre, a-t-on appris auprès du parquet de Saint-Nazaire. L'autopsie, pratiquée lundi, a révélé des « signes de mort par overdose mais

on n'a pas de certitude », a expliqué le parquet, qui avait initialement ouvert une enquête en recherche des causes de la mort. Le jeune homme avait été découvert inanimé par les gendarmes, dimanche en tout début d'après-midi, sur les lieux de la free-party, un rassemblement musical et festif non déclaré qui avait rassemblé environ 300 personnes dans cette petite commune située au nord de Nozay. Évacué par les secours, le jeune homme, originaire de Saint-Laurent-du-Mottay, était décédé peu de temps après.

► Enfance. Arpège 49 a plaidé contre l'appel à projets au tribunal administratif



Me Bézie défend les intérêts d'Arpège 49, présidée par Yves Spiesser.

La suspension des résultats de l'appel à projets « protection de l'enfance » du Conseil départemental a été plaidée hier.

Hier, l'audience du Tribunal administratif de Nantes entendait la plaidoirie de Me Bézie, avocat de l'association Arpège 49. Cette association angevine souhaite que les décisions prises par le Conseil départemental à la suite de l'appel à projets sur la protection de l'enfance soient annulées. Le conseil de la structure angevine a plaidé sur la forme et sur le fond, demandant, entre autres, si l'appel à projets était la procédure à prendre dans le cadre de cette refonte totale des acteurs de la protection de l'enfance et ce, face au Code des familles. L'audience a duré deux heures. « Le président a été très intéressé et a posé de nombreuses questions sur le fond », souligne l'avocat du cabinet Antharius.

Réponse avant mardi

La décision est mise en délibéré pour un délai court. La réponse est attendue avant mardi prochain. Si le juge donne raison à l'association, tout le plan de réaménagement de la garde des enfants placés dans le département voulu par Christian Gillet tombe à l'eau.

Toutes les décisions prises sont gelées et l'on revient au schéma tel qu'il était avant avril dernier. Face au nombre de salariés venus à Nantes soutenir cette action, l'audience s'est tenue dans la grande salle. « À écouter les plaidoiries, le sentiment partagé est qu'il n'y a pas photo », souligne Julien, l'un de ces salariés, à la sortie du tribunal. L'avocat d'Arpège fonde toute sa démonstration sur le droit. En face, le défenseur du Conseil départemental avait, d'après nous, peu d'éléments à opposer. Une confiance à laquelle ces salariés déjà échaudés savent mettre des nuances.

Manif le 21 septembre

Ce soir, l'intersyndicale tiendra une réunion à la Bourse du travail d'Angers. Il ne semble pas que d'autres actions se mettent en place durant ces deux mois d'été, période où ces professionnels sont souvent dans des activités différentes avec les enfants. En revanche, l'annonce de grève nationale pour le 21 septembre, décision prise à Paris au soir des Assises nationales de la protection de l'enfance, est bien en préparation dans notre département.

Bruno JEOFFROY

► Politique. Syndicats des eaux : la préfète gagne le bras de fer contre Ph. Chalopin

Lundi matin, la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale a validé le rattachement de Baugeois Vallée au syndicat rural des eaux.



Philippe Chalopin est président de la comcom Baugeois Vallée.

Ils étaient près de 40, il y a un an, ils n'étaient depuis plus qu'une trentaine avec l'épidémie de fusions de communes et de communautés de communes. Au 31 décembre, les syndicats des eaux auront disparu, conformément aux préconisations de la loi Nôtre. Ils seront désormais intégrés aux grandes intercommunalités (Angers, Saumur, Cholet et Mauges Communauté) et à un seul syndicat rural qui regroupera les communes d'Anjou Loir Sarthe, Anjou bleu, Hautes vallées d'Anjou, Loire Layon Aubance et... Baugeois Vallée.

Le prix de leur eau va doubler

Et ce malgré l'opposition farouche de Philippe Chalopin, président de cette dernière interco, qui voulait absolument que son syndicat des eaux reste autonome. « On a été intégrés de force, on avait pourtant fait part de notre refus ». Le maire de Bauge-en-Anjou affirme que le prix de l'eau, relativement faible dans le Baugeois doublera, « passant de 1,35 € le m³ à plus de 2,60 € » et que les investissements décupleraient « de 6 € par habitant actuellement à 70 €/hab ». Il objecte aussi que cela va désorganiser son syndicat des eaux qui gère aussi l'assainissement et emploie une quinzaine de salariés. « Mme le préfet a refusé, et le schéma a été adopté par 16 voix pour, 14 contre et 9 abstentions ». Un score serré qui laisse un goût amer à l'élu. « Il faut que ce soit cohérent et dans l'intérêt du citoyen. Et là, ça nous interpelle ». De son côté, la préfète, Béatrice

Abollivier, ne cache pas son agacement. « M. Chalopin a été battu malgré toutes les manœuvres qu'il a faites. Il a passé son temps à tout détruire depuis un mois, maintenant il faut qu'il se mette au travail », dit-elle, réfutant les augmentations brandies par le maire.

« La loi ne me permet pas de faire un syndicat avec seulement deux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale, N.D.L.R.). Hors agglomération, il en restait 5, je ne pouvais pas les partager en deux. Personnellement, qu'il y en ait un ou deux, ça m'est complètement égal. C'est un problème légal. Le législateur a voulu une taille critique des collectivités. Avec 35 000 habitants, Baugeois Vallée n'est pas la mieux à même de gérer cette question de l'eau ». Désormais, toutes les collectivités concernées vont délibérer et l'arrêt préfectoral définitif devrait intervenir à l'automne. De son côté, Philippe Chalopin veut réunir les membres de Baugeois Vallée pour décider ou non d'un recours au tribunal administratif.

Yves TRÉCA-DURAND



LE SAFARI PARC
A 15 MIN. DE NANTES